

Aix-en-Provence, le 5 octobre 2018

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES TECHNIQUES  
**DIRECTION ASSAINISSEMENT**  
SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)  
TÉL. : 04.42.91.55.76 - FAX : 04.42.91.55.77  
mail : [spanc.paysdaix@ampmetropole.fr](mailto:spanc.paysdaix@ampmetropole.fr)  
2018\_Dirassam\_PF/SO\_2008  
Numéro d'installation : 413940A0443  
Ref Cad : 8N112

13710 FUVEAU

Madame, Monsieur,

La protection des ressources en eau est une nécessité. Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) du territoire du Pays d'Aix de la Métropole Aix-Marseille-Provence effectuera prochainement le diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de votre installation d'assainissement non collectif sur la commune de Fuveau.

Le dépliant joint à cette lettre vous apporte les informations indispensables pour comprendre les enjeux, le déroulement, ainsi que les conséquences de cette visite de diagnostic.

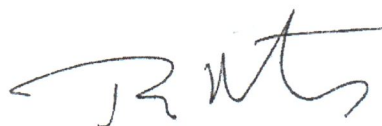
Cette visite est réglementaire et obligatoire. Conformément aux textes en vigueur, elle donnera lieu au paiement d'une redevance de 110 € pour le contrôle d'une habitation individuelle et cette visite interviendra ensuite tous les 10 ans.

Nous prendrons donc prochainement contact avec vous par courrier ou par téléphone afin de vous proposer un rendez-vous de visite.

Par ailleurs, si vous souhaitez obtenir des renseignements complémentaires, nous vous invitons à venir nous rencontrer lors d'une permanence qui se tiendra en mairie de Fuveau, **le mercredi 17 octobre 2018 de 13h30 à 17h00.**

Vous pouvez également nous joindre par téléphone au 04 42 91 55 76 ou par courriel ([spanc.paysdaix@ampmetropole.fr](mailto:spanc.paysdaix@ampmetropole.fr)) pour toute information sur ce diagnostic périodique.

Nous comptons sur votre collaboration et vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de notre considération distinguée.



**Régis MARTIN**

*Vice-président du Conseil de Territoire du Pays d'Aix  
Délégué à l'Assainissement non collectif*